



# INCONTRÔLABLES

## DCI NATIONALE ASCT SUD-RAIL VOUS INFORME !

La fédération SUD-Rail a été reçue le 06/12/23 dans le cadre de la DCI pointant les engagements non tenus de décembre 2022

### PÉNIBILITÉ ET FIN DE CARRIÈRE DES ASCT

SUD-Rail a réclamé des explications sur l'absence d'échanges sur ce sujet lors du 1er semestre 2023 tels qu'ils étaient pourtant prévus dans l'accord issu de la table ronde du 22 décembre 2022.

La direction répond que le 1er semestre 2023 avait été particulièrement chargé et :

- ⇒ qu'une rencontre organisée par la SA Voyageurs aura lieu début 2024 pour traiter des mesures à mettre en place face à l'usure professionnelle des ASCT.
- ⇒ Que les mesures liées à la pénibilité et aux conditions de départ en retraite (CPA, C2P, etc...) sont à la main du Groupe Public Unifié et qu'elles seront abordées durant le 1er semestre 2024.

Pour rappel, lors de la table ronde pénibilité de novembre, SUD-Rail a réclamé pour les ASCT :

- ⇒ un CPA de 78 mois (39 mois au travail / 39 mois à la maison, avec maintien de 90 % de la rémunération y compris sur les 39 mois non travaillés et cotisations retraites à taux plein payées par la SNCF).
- ⇒ que tous puissent bénéficier du C2P.

SUD-RAIL A PREVENU LA DIRECTION QUE SANS MESURE IMPORTANTE PERMETTANT UN DEPART ANTICIPE DES ASCT A LA RETRAITE, DANS DE BONNES CONDITIONS FINANCIERES, ELLE S'EXPOSERAIT A UN NOUVEAU MOUVEMENT MASSIF DES ASCT !

### PARCOURS PRO

Suite à cette DCI, un rappel aux établissements va être fait par la direction nationale. Dans chaque région, un référentiel (ou accord) Parcours Pro doit exister ou être rédigé et être connu de tous les ASCT du périmètre. Aussi, les listings définissant l'ordre d'accès à Voyages doivent être fournis aux représentant-e-s du personnel pour que ceux-ci puissent renseigner les ASCT et s'assurer du respect des règles définies dans le parcours pro.

Les équipes SUD-Rail seront attentives au respect de ces points !



## RECOURS AUX CDD SUR VOYAGES

SUD-Rail a mis en évidence la mauvaise volonté de la part des BU TER pour mettre à disposition de Voyages des ASCT TER volontaires durant les périodes de pointe et notamment pour abonder les réserves d'été à TGV.

La situation n'a effectivement pas évolué depuis l'accord de décembre 2022. Pour preuve, en 2022, Voyages avait utilisé 300 CDD quand elle en a utilisé 295 en 2023 (reste encore les fêtes de fin d'année pour avoir le chiffre exact).

SUD-Rail dénonce la politique de certaines BU TER qui demandent aux étudiant-e-s qui pourraient venir renforcer l'activité TER durant l'été de participer au préalable à des formations de 6 semaines durant l'année et ce, pendant leurs périodes de cours. Si on voulait tout faire pour ne pas trouver des étudiant-e-s CDD l'été sur TER, on ne s'y prendrait pas autrement. (auparavant les CDD étaient formés en 15 jours).

**SUD-Rail n'acceptera jamais que les ASCT TER volontaires pour venir donner la pousse l'été à TGV se le voient refuser quand dans le même temps, la direction propose à des CDD ou intérimaires de venir l'été faire du TGV ! C'est inentendable !**

La direction nationale répond qu'elle va demander aux établissements TER de porter une attention particulière aux mises à disposition d'ASCT vers Voyages pour les périodes de pointe et de faciliter les formations des CDD pour TER en leur proposant des périodes de formations par exemple durant les vacances scolaires de février et paques. **SUD-Rail jugera sur pièce !**

## % DE CLASSES 4

Alors que la direction s'est engagée il y a un an à ce que d'ici 2025, 60 % des ASCT TGV et 25 à 30 % (selon les territoires) des ASCT TER soient Classe 4, **SUD-Rail estime que les réorganisations lancées par la direction font qu'il est nécessaire d'accélérer les promotions lors de l'exercice 2024/2025 pour que dès mars 2024, nous ayons l'assurance, réorganisation ou pas, que les pourcentages annoncés soient bien atteints pour 2025.**

En réponse, la direction confirme que l'engagement sera respecté et annonce en faire un point de vigilance à suivre par les activités.



## EQUIPEMENT DES TRAINS

Le taux d'équipement en agents B et Y en opérationnel sur les TGV n'est que de 80 % en 2023.

Pour SUD-Rail, ces résultats sont catastrophiques vis-à-vis des conditions de travail et de la sureté. La direction devrait aussi se dire que cela est catastrophique si l'on veut assurer un service à bord de qualité.

Concernant le taux d'équipement en conception, SUD-Rail a rappelé à la direction ses engagements de décembre 2022 : 100 % des TGV équipés de 2 agents par rame en conception ! A date cela n'est toujours pas le cas !

Sur TER et Intercités, l'équipement des trains est également un sujet sensible sur lequel les équipes SUD-Rail locales interviennent au quotidien !

## AUGMENTATION DE L'INAR AU 1ER JANVIER 2024 !

L'INAR (indemnité de non affectation en roulement) passera de 79€22 actuellement à 107€39 au 1er janvier.

SUD-Rail poussait depuis 1 an 1/2 pour l'augmentation de l'INAR et se félicite que cela ait porté ses fruits.

Nous continuerons d'interpeller la direction nationale pour réévaluer régulièrement cette indemnité.

